

**Bureau syndical du
 14 Octobre 2021**

DELIBERATION N° 2021-10-077
**Demande modificative de subvention pour un second poste relais de terrain dédié
 à la gestion de proximité : animateur compostage**

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt et un, le quatorze octobre, à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le huit octobre par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	12	12	

Présents :

GIANNI Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, GUIDONI Pierre, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne et LACOMBE Xavier.

Absents :

MATTEI Jean-François, NEGRONI Jérôme, MARCHETTI François-Marie et BRUZI Benoît.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 19/10/2021
 et de la publication de l'acte le: 19/10/2021



Pour le Président, par délégation,
 Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20211014-2021-10-077-DE
 Date de télétransmission : 19/10/2021
 Date de réception préfecture : 19/10/2021

Monsieur le Président expose,

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets à la source, le SYVADEC met en œuvre depuis 2009 avec ses collectivités membres, un Plan de Compostage sur l'ensemble de son territoire, ce programme a permis de doter près de 25% de la population d'une solution de proximité.

Aujourd'hui, afin de répondre aux objectifs nationaux de généralisation du tri à la source des biodéchets, le SYVADEC doit renforcer son volet compostage de proximité auprès de chaque intercommunalité. Sur ce volet, le SYVADEC doit distribuer 18 000 composteurs individuels et installer 320 composteurs partagés supplémentaires entre 2021 et 2024.

Aussi, pour atteindre ces objectifs ambitieux, il est proposé de renforcer l'équipe par deux relais de terrain dédiés à la gestion de proximité et non un comme présenté lors du bureau du 9 septembre dernier.

Ses missions porteront sur la sensibilisation de tous les publics au tri à la source des biodéchets ; ainsi qu'à la distribution, au suivi, à l'évaluation des outils de proximité (compostage individuel, partagé et en établissement).

Le coût d'un poste est évalué à 38.000 €. Le budget prévisionnel pour cette opération est réévalué à 228.000€ sur 3 ans.

Le plan de financement est revu selon un forfait annuel de 60.000€ sur 3 ans tel qu'indiqué dans l'appel à projet, le solde restant à la charge du SYVADEC.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir abroger la délibération 2021-09- 067, approuver le présent plan de financement et autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à déposer un dossier de demande financement au meilleur taux possible de l'opération auprès de l'ADEME, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec sur fonds propres.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1,

VU la délibération 2020-08-056 du 18 août 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

VU la délibération 2021-09- 067 de demande de subvention pour un poste relais de terrain dédié à la gestion de proximité : animateur compostage,

Considérant les obligations réglementaires de tri à la source dont e compostage est une des solutions

Considérant la nécessité d'obtenir le cofinancement pour cette opération ayant une incidence en fonctionnement et investissement, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé Madame Marie-Thérèse MARIOTTI, Vice-Présidente

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20211014-2021-10-077-DE Date de télétransmission : 19/10/2021 Date de réception préfecture : 19/10/2021
--

A l'unanimité :

Donne acte au rapporteur des explications entendues,

- Abroge la délibération 2021-09-067 relative à la demande initiale

- Approuve le plan de financement pour le Plan Compostage 2021-2024 pour le volet acquisition de matériel et animation,

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec,

- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires,

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture

02B-200009827-20211014-2021-10-077-DE

Date de télétransmission : 19/10/2021

Date de réception préfecture : 19/10/2021